

les lire tous avec fruit ; & c'est cette double impossibilité qui a fait concevoir le dessein d'abrégger l'étude de la Religion, étude si nécessaire, non-seulement à l'Éclésiastique, mais à tout Chrétien, de quelque sexe, de quelque état, & même de quelque communion qu'il soit, dès qu'il fait profession de captiver son entendement sous le joug d'une Religion révélée.

La forme de Dictionnaire a paru la seule convenable pour l'exécution de ce projet, comme pouvant seule remédier à l'impossibilité de composer de grandes Bibliothèques, ou de les feuilleter par des lectures vastes & immenses. Un Dictionnaire a deux usages principaux, quand il remplit son dessein : le premier, d'instruire exactement des choses qu'il renferme ; le second, d'indiquer les sources dans lesquelles il faut aller puiser pour les approfondir ; & voilà le double objet, comme le double usage de ce Dictionnaire. On y donnera non-seulement des notions exactes de toutes les choses qu'on y traitera ; mais des instructions assez amples & assez détaillées pour suffire au commun des Lecteurs, & les mettre en état de se passer d'un multitude d'Ouvrages qu'ils n'auroient pas ou les moyens de se procurer, ou le loisir de consulter. On indiquera aux autres Lecteurs les meilleurs Ouvrages qu'ils auront à choisir parmi ce grand nombre de Livres qui remplissent nos Bibliothèques, pour y puiser des connoissances plus profondes sur les objets de leurs recherches. On instruira donc suffisamment les uns, & on guidera sûrement les autres. C'est le but qu'on se propose dans ce Dictionnaire ; l'esquisse suivante mettra le Public à portée de juger de l'utilité de l'entreprise ; en lui exposant les principaux sujets qui en feront la matière, & la méthode avec laquelle on les traitera.

I. *L'Écriture Sainte.* On comprend sous ce nom l'Ancien & le Nouveau Testament. Tous les deux sont la base & le fondement de la Religion, & tous les deux offrent un grand nombre d'objets également curieux, instructifs & respectables. La Loi Naturelle, gravée par le doigt de Dieu, dans le cœur de l'homme innocent, mais trop tôt défigurée par le crime de l'homme pécheur ; cette Loi qui,